



UNIVERSITÉ DE LILLE

Université européenne de référence, reconnue pour l'excellence de sa recherche et de sa formation, l'Université de Lille fait de la réussite étudiante une de ses préoccupations majeures et elle place l'insertion professionnelle au cœur de son engagement. Adossée à une recherche de pointe, son offre de formation se veut en phase avec les évolutions des mondes socio-économique et socio-professionnel afin de contribuer aux grandes transitions de notre société et préparer chacune et chacun, tout au long de sa vie, aux compétences et métiers de demain.

L'Université de Lille, composée depuis 2022 de 11 facultés et 4 écoles partenaires – École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT), École Nationale Supérieure d'Architecture de Lille (ENSAPL), École Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ Lille), Sciences Po Lille (IEP) –, est un acteur des écosystèmes du territoire par les nombreux partenariats (sportifs, culturels, sociaux, économiques...) qu'elle noue, au profit de ses étudiant·es et de ses personnels. Les 6 500 professionnel·les et intervenant·es externes qui s'impliquent dans les activités pédagogiques, le développement de chaires et de coopérations pour accompagner les transitions dans toutes leurs formes, sont autant d'exemples de la dynamique engagée.

L'Université de Lille est lauréate de la 3^e vague de l'appel à projets du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Le projet de l'université est axé sur le 1^{er} cycle. Ce sont en effet plus de 36 000 étudiant·es qui sont inscrit·es dans les formations de licence, de BUT et de DEUST de l'établissement : l'université se doit de leur offrir une excellence à la fois académique, sociale et sociétale, qui donne à chacun·e les moyens d'atteindre son propre niveau d'excellence, au bénéfice de l'intérêt général et du bien commun.

Inspirons demain !

LE CFMI

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut supérieur d'enseignement et d'éducation artistiques de l'université de Lille. Il est placé sous la double tutelle des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la culture et travaille en étroite partenariat avec celui de l'éducation nationale.

Le CFMI a pour missions de former et qualifier les étudiants, de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, de suivre l'évolution du métier de musicien intervenant et d'œuvrer à sa reconnaissance, de proposer des actions de formation tout au long de la vie, de valoriser et diffuser la création, la recherche, l'innovation, de contribuer à la réflexion collective et aux politiques publiques concernant l'éducation artistique et culturelle.



RESPONSABLES DE LA FORMATION

Philippe POISSON

Directeur,
Responsable du DU *Musicien intervenant*,
référént handicap
▪ Bureau A2-580 - philippe.poisson@univ-lille.fr
▪ (33) 03.20.41.73.12 - 06.70.67.82.52

Christelle MARCHAND

Responsable de l'insertion professionnelle
et du pôle « voix »
▪ Bureau A2-593 - christelle.marchand@univ-lille.fr
▪ (33) 03.20.41.73.16 - 06.75.25.32.17

Jean JELTSCH

Responsable de la formation continue
et de la recherche
▪ Bureau A2-585 - jean.jeltsch@univ-lille.fr
▪ (33) 03.20.41.73.13 - 06.75.25.32.24

CONTACT ADMINISTRATIF

Localisation

50°37'41.7»N 3°07'26.6»E
Campus Pont-de-Bois
Villeneuve d'Ascq (59)

Tour du bâtiment d'extension
Bâtiment A – niveau 2

Adresse postale

CFMI – Université de Lille
Campus « Pont de bois »
Rue du Barreau – BP 60149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

cfmi@univ-lille.fr
<https://cfmi.univ-lille.fr/>
www.univ-lille.fr
Téléphone : (33) 03.20.41.73.11

COMMENT S'INSCRIRE AU CFMI ?

Le dossier de candidature est à constituer via une application en ligne *eCandidat* au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il est conseillé de prendre contact avec le secrétariat pédagogique du CFMI auparavant.

Les candidats retenus suite à l'examen des dossiers sont convoqués pour des tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien.

Le CFMI organise généralement une session de tests en mai-juin ; et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat.

L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'UNIVERSITÉ

BÉNÉFICIER D'UN AMÉNAGEMENT

Afin d'offrir les meilleures conditions de réussite pour les étudiant·es qu'elle accueille, l'Université de Lille met en place différents dispositifs et aménagements qui permettent aux étudiant·es de commencer et de poursuivre au mieux leurs études selon leur situation : situation de handicap, sporte haut niveau, service civique, étudiant·e en exil...

▪ www.univ-lille.fr/formation/amenagements-des-etudes/

S'INFORMER, S'ORIENTER

Le Service Universitaire d'Accompagnement, d'Information et d'Orientation (SUAIO) est ouvert à tou·tes pour des informations, des conseils et de l'accompagnement en matière d'orientation, de réorientation ainsi que pour des entretiens personnalisés.

▪ www.univ-lille.fr/formation/sinformer-sorienter

PRÉPARER SON INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) propose aux étudiant·e.s un accompagnement pour les stages et le premier emploi, ainsi que pour l'entrepreneuriat et la création d'activité.

▪ www.univ-lille.fr/formation/preparer-son-insertion-professionnelle

OSER L'ALTERNANCE

Pour acquérir simultanément des compétences, un diplôme et une expérience professionnelle, plus de 220 parcours sont proposés en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

▪ <https://formationpro.univ-lille.fr/alternance>

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

Toute l'offre diplômante de l'université est accessible en formation continue. La direction de la formation continue et de l'alternance propose des accompagnements individualisés au service de votre projet (VAPP, VAE).

▪ <https://formationpro.univ-lille.fr/>

ET L'INTERNATIONAL !

Le service des relations internationales (RI) accompagne les étudiant·es dans leur mobilité : programme d'échanges ou mobilité individuelle, stages, cours de français pour les étudiant·es internationaux...

▪ <https://international.univ-lille.fr/>



Diplôme universitaire
2024/2025

DUMI

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICIEN INTERVENANT

DIPLÔME INSCRIT AU RNCP AU NIVEAU 6



Responsable de la rédaction : Vice-présidence Formation - Coordination : SJADP - Maquette et réalisation : Service Communication - Impression : Université de Lille - Document non contractuel - Imprimé en janvier 2024



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Vous souhaitez conjuguer votre amour de la musique, votre plaisir à la pratiquer, l’inventer, la détourner, l’arranger et votre désir de la transmettre ?

Vous aimez vous lancer dans des projets qui allient les instruments et la voix, le travail du corps et de la scène, l’écriture et l’improvisation, les musiques actuelles et traditionnelles, la création contemporaine et la musique « de répertoire » ?

Vous avez l’envie de faire se rencontrer les artistes et le public et de permettre au plus grand nombre d’accéder à la pratique musicale ?

Le CFMI vous propose une formation qui répond à ces aspirations et qui conduit à un métier grâce au DUMI, le diplôme universitaire de musicien intervenant, reconnu au niveau 6 (niveau bac+3).

LE MÉTIER DE MUSICIEN INTERVENANT

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue, un médiateur et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d’autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes…), des projets musicaux permettant l’accès à la pratique musicale à des publics variés : enfants (à l’école et hors école), tout-petits, jeunes ou adultes amateurs, personnes malades, handicapées, incarcérées…

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération…) au sein d’une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association…) ou en indépendant. Par ses projets, il met en lien le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique.

Son action contribue à la vie culturelle de la collectivité où il travaille. Son expertise en matière d’éducation artistique et son esprit de recherche et d’innovation lui permettent de prendre part à la définition des actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l’accès à la musique et la culture.

CONSEILS POUR SE PRÉPARER AUX TESTS D’ENTRÉE

- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l’écrit en musique. Adressez-vous le cas échéant à une école de musique ou un conservatoire afin d’être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale pour être capable d’interpréter une chanson devant un public.
- Concevez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l’aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n’y a pas d’esthétique musicale imposée ou interdite.
- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d’enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser…).
- Explorez des univrs culturels et artistiques variés, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musique électroacoustique, chanson…
- Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

QUALITÉS SOUHAITÉES

Ce qui prime dans ce métier, c’est la volonté de partager et de transmettre.

Le musicien intervenant doit être convaincant dans ses propositions artistiques et savoir créer des moments propices à l’échange, la découverte et l’apprentissage.

Ses interventions auprès des enfants nécessitent enthousiasme, patience et autorité et il doit faire preuve d’imagination dans la conception des projets ainsi que de rigueur pour les mener à bien.

Il doit savoir travailler en équipe et posséder le sens de l’écoute et du dialogue pour s’adapter à différents publics.

CONDITIONS D’ADMISSION

- Être titulaire du baccalauréat (ou d’un titre admis en équivalence) ;
- Justifier de deux années d’études supérieures ou avoir exercé une activité permettant la validation d’acquis antérieurs ;
- Posséder une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une identité musicale affirmée, une expérience musicale diversifiée ;
- Faire preuve de motivation, de maturité et de sens des responsabilités pour travailler avec des publics divers (enfants, tout petits, personnes en situation de handicap, etc.).

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Si vous exercez déjà le métier de musicien intervenant, vous pouvez accéder au DUMI par le biais de la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE). Se renseigner auprès de la Direction de la formation continue et de l’alternance (*https://formationpro.univ-lille.fr/*).

ORGANISATION DES ÉTUDES

- 2 années de formation à temps plein (possibilité d’étaler la formation, sous conditions).
- 1500 heures d’enseignement, d’ateliers musicaux et de stages, soit environ 27 heures par semaine.
- Chaque semestre possède une « couleur » particulière et s’inscrit dans une progression où l’étudiant gagne progressivement en maîtrise et en autonomie.
- Les stages en école et les interventions dans d’autres milieux menées dans le cadre du parcours personnalisé permettent aux étudiants de développer une expérience solide et pertinente, de s’insérer peu à peu dans le réseau professionnel et de trouver leur place dans des situations et des emplois divers, alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d’autres lieux de vie.

Blocs de compétences disciplinaires	Contenus d’enseignement	Vol. horaire
1- Chanter et faire chanter	Technique vocale individuelle et collective, travail de répertoire (analyse et interprétation), atelier choral, conduite des pratiques collectives, classes d’application, spectacle de chansons, concert choral.	400 h
2- Jouer, inventer, créer, partager	Percussions, instrument d’accompagnement, improvisation, arrangement, composition, organologie pratique, musique concrète, technique du son et lutheries électroniques, pratique de la scène, danse, création de spectacles (ciné-concert, spectacle de chansons, concert-création, bal folk, etc.).	400 h
3- Intervenir dans des milieu diversifiés	Culture professionnelle et pédagogique Connaissance des milieux et des institutions, stages d’observation, psychologie des apprentissages, physiologie de la voix et développement psychomoteur de l’enfant, pédagogie générale et didactique de la musique, méthodologie de projet, analyse d’expériences, expression écrite et orale, langue vivante, préparation aux entretiens et aux écrits professionnels. Mises en situation Stages en milieu scolaire (projet vocal, projet de création, spectacle en écoles élémentaires et maternelles), interventions dans d’autres milieux (parcours personnalisé : conservatoires, structures d’accueil de la petite enfance, médiation du spectacle vivant, ateliers dans le secteur de la santé, du handicap, du social, projet artistique personnel, etc.).	700 h

- La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées et les nombreuses mises en situation permettent de conforter sa personnalité musicale et artistique (instrument, chant, conduite des pratiques collectives, accompagnement, percussions, mais aussi travail corporel et théâtral), d’apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers à destination des enfants ou d’autres publics, de se doter d’outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture et sa réflexion.

AVANT LE DUMI :

L’OPTION PRÉPARATION À L’ENTRÉE AU CFMI

Vous êtes intéressé·e par une poursuite d’études au CFMI et l’obtention du DUMI mais encore trop jeune pour y entrer ?

L’option Préparation à l’entrée au CFMI permet, au cours des trois années de la licence Arts parcours Musique et musicologie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, direction, formation musicale, improvisation…), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d’entrée dans le cursus DUMI.

L’accès à cette option suppose d’être préalablement inscrit·e en licence Arts, parcours « Musique et Musicologie » par le biais du portail Parcoursup (attention à bien respecter les délais et les procédures).

L’admission à l’option elle-même se fait sur dossier et entretien au cours du mois de septembre. L’effectif est limité et l’étudiant·e doit s’inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

AIDE À L’INSERTION PROFESSIONNELLE

Tout au long de la formation, des moments spécifiques vous permettront d’affiner votre projet personnel et de préparer activement votre insertion professionnelle : connaissance des milieux professionnels par des stages et des rencontres, ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, séances de préparation aux entretiens, initiation à la gestion et l’administration, sensibilisation à l’entreprenariat dans le secteur culturel, construction d’un « portefeuille » personnel valorisant vos expériences et vos compétences.

Vous pourrez ainsi progressivement vous inscrire dans le réseau professionnel où s’échangent des informations sur l’emploi, le métier et ses évolutions, la formation continue, etc.

VIE ÉTUDIANTE – AIDES FINANCIÈRES

Le site Internet de l’université ainsi que le bureau de la vie étudiante, situé dans la maison de l’étudiant sur le campus Pont de Bois, pourront apporter des réponses à vos questions sur l’accompagnement du handicap, sur le logement, la santé, le sport ou les associations étudiantes. Il est possible d’obtenir des bourses sur critères sociaux ou des aides financières dans le cadre de la reprise d’études, du retour à l’emploi, de la formation continue. Adressez-vous au CROUS de Lille ainsi qu’au secrétariat du CFMI.

ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Le CFMI est animé par une équipe pédagogique permanente et fait appel, pour certains enseignements, les stages et les projets artistiques, à de nombreux professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, personnels des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des institutions culturelles…).

Avant la rentrée, les journées d’intégration dans la vie étudiante vous permettront de vous familiariser avec le campus de l’université, de rencontrer l’équipe et de recevoir les informations utiles. Tout au long de la formation, vous bénéficierez d’un accompagnement personnalisé, avec la possibilité de faire le point sur votre parcours avec les responsables de la formation.

Au sein du CFMI, vous pourrez emprunter des instruments, du matériel audio ou vidéo à l’instrumentarium, accéder aux studios pour réaliser vos projets musicaux, réaliser des instruments ou des dispositifs sonores dans l’atelier de lutheries expérimentales (ALEx) dédié à l’organologie pratique.

Les services communs de l’université vous seront également accessibles : la maison de l’étudiant, le CROUS, les bibliothèques du campus, le centre de ressources en langues, le bureau d’aide à l’insertion professionnelle, les diverses manifestations culturelles, les équipements sportifs, etc.

APRÈS LE DUMI

Le Diplôme permet l’accès, comme contractuel ou titulaire, au cadre d’emploi d’assistant territorial d’enseignement artistique au sein de la fonction publique territoriale ainsi qu’à des emplois salariés ou en indépendant dans les secteurs artistique, culturel, éducatif et social.

Le CFMI permet aux musiciens intervenants diplômés de poursuivre leur formation tout au long de leur vie professionnelle par des ateliers et des stages de formation continue.

L’intégration du DUMI dans le schéma européen des formations (niveau 6 ou bac+3) ouvre la possibilité de poursuivre des études, notamment vers des Masters conduisant aux métiers de l’encadrement, de la médiation, du management ou du développement culturel et territorial ainsi que de l’enseignement musical.



www.univ-lille.fr/formations.html